Cap Access
Association loi 1901, Orléans

Fiche de la bibliothèque

Déficience visuelle : comprendre les besoins fréquents pour mieux concevoir un lieu

Fiche mise à jour le	2 novembre 2026
PDF généré le	2 novembre 2026
Diffusion	Fiche en accès libre

En bref

La déficience visuelle recouvre des situations très variées, de la cécité complète à une vue partielle. Les besoins dépendent surtout de l'environnement : lumière, contrastes, repères, information disponible. Un lieu bien pensé permet à chaque personne de se déplacer et de s'informer de façon autonome. Chaque personne est différente : demandez-lui ce qui l'aide.

Des situations très différentes

Sans entrer dans le diagnostic, voici des situations fréquentes dans un lieu :

- ne pas voir du tout, et se repérer au toucher, au son et à la mémoire des lieux ;
- voir flou, et avoir besoin de grands caractères et de forts contrastes ;
- ne voir qu'une partie de l'espace, et ne pas percevoir un obstacle sur le côté ou en hauteur ;
- être gêné par l'éblouissement, ou au contraire avoir besoin de beaucoup de lumière ;
- voir moins bien le soir ou dans les endroits sombres.

Le braille est un système de lecture et d'écriture tactile. Ne supposez pas que chaque personne aveugle ou malvoyante le lit : proposez plusieurs formats.

Ce que dit la réglementation pour les lieux recevant du public

Selon Service Public, un établissement recevant du public doit être accessible notamment aux personnes ayant un handicap de la vision. Les règles portent entre autres sur les cheminements, les revêtements de sol et les parois, ainsi que les dispositifs d'éclairage et d'information.

Le questionnaire d'autodiagnostic du ministère de la Transition écologique vérifie par exemple :

- des nez de marche contrastés et non glissants ;
- la première et la dernière contremarche contrastées ;
- un revêtement d'éveil de vigilance en haut des escaliers ;
- des mains courantes contrastées par rapport au mur ;
- un éclairage suffisant pour lire un document avec confort.

Bonnes pratiques pour un lieu

Contrastes et lumière

- Faire ressortir les portes, les poteaux, les marches et les obstacles par rapport à leur fond.
- Éclairer de façon homogène, sans zones sombres ni reflets qui éblouissent.
- Penser à l'éclairage du soir pour les événements qui se terminent tard.

Repères et cheminements

- Garder des cheminements dégagés : pas de panneau, de câble ou de mobilier au milieu du passage.
- Repérer les obstacles en hauteur, comme une tablette ou un panneau suspendu.
- Garder les mêmes emplacements d'un jour à l'autre, ou prévenir en cas de changement.

Information

- Proposer les documents en grands caractères, en version numérique accessible et à l'oral.
- Doubler les informations affichées par une annonce orale.
- Décrire à voix haute ce qui est montré pendant une présentation.

Limites

Cette fiche ne remplace pas les textes réglementaires ni un diagnostic sur place. Elle ne traite pas des sites web. Pour vérifier un lieu avec des personnes concernées, Cap Access peut proposer un diagnostic d'usage. Pour en parler avec Cap Access, écrivez à contact@capaccess.fr.

Nature : Bonne pratique, avec une référence réglementaire, les règles d'accessibilité des établissements recevant du public.

Public : gestionnaires de lieux, organisatrices et organisateurs, équipes techniques et d'accueil, collectivités.

Sources : expertise d'usage de Cap Access.

Textes de référence : fiche « Accessibilité d'un établissement recevant du public » de Service Public Entreprendre, vérifiée le 28 novembre 2025, consultée le 28 octobre 2026 ; page « L'accessibilité des établissements recevant du public » du ministère de la Transition écologique, mise à jour le 5 janvier 2026, avec son questionnaire d'autodiagnostic, consultée le 28 octobre 2026 ; article « Journée mondiale du braille » de Mon Parcours Handicap, consultée le 28 octobre 2026.

Version et droits

Version en ligne : https://capaccess.fr/ressources/deficience-visuelle-comprendre-les-besoins-frequents-pour-mieux-concevoir-un-lieu/. La version en ligne fait foi.

Contact : Cap Access, 6, rue Saint-Étienne, 45000 Orléans, 06 72 27 57 85, contact@capaccess.fr, www.capaccess.fr

© Cap Access 2026. Diffusion libre, sans modification, en citant Cap Access et la date.